



Présenté par



en collaboration avec



C'EST QUOI CÉGEPS EN SPECTACLE?

Tu souhaites performer sur scène? Que tu sois interprète, créateur ou créatrice en **musique**, en **chanson**, en **humour**, en **danse**, en **théâtre**, en **art oratoire** ou en **arts du cirque**, ou un **mélange de plusieurs disciplines**, tente ta chance à Cégeps en spectacle!

Fais comme Émile Bilodeau, Andréanne A. Malette, Arnaud Soly, Mégan Brouillard, Jean-Michel Blais et tellement d'autres artistes qui ont débuté leur carrière sur la scène de Cégeps en spectacle!

Concours en 3 étapes

1. Étape 1 — Les finales locales

(avant le 17 février 2024)

Chaque collège participant met en lumière les artistes de sa population étudiante. À l'issue de chaque finale locale, un numéro aura été sélectionné par le jury pour représenter le collège à la deuxième étape.

2. Étape 2 — Les finales régionales

(9 et 23 mars 2024)

Cinq finales régionales se tiennent à travers le Québec. Chaque spectacle couronnera deux numéros. Ce sont les artistes de ces prestations qui représenteront la région à la finale nationale.

3. Étape 3 — La finale nationale

(27 avril 2024)

Ultime étape du concours, ce spectacle présente les 10 numéros finalistes. Lors de cette soirée, de nombreux prix sont remis parmi les finalistes régionaux et nationaux.

À GAGNER

Prix régionaux

Dix bourses de 750\$ ainsi que :

- Prix OFQJ-FIMU
- Prix SACEF
- Prix Camp en chanson de Petite-Vallée
- Prix Ma première Place des Arts
- Prix FME
- Prix FICG
- Prix École nationale de la chanson
- Prix Festival TransAmériques
- Prix Zoofest
- Prix École de danse de Québec
- Prix École de cirque de Québec
- Prix Télé-Québec

Prix nationaux

- 1er prix : 3 000\$
- 2e prix : 1 500\$
- Prix création : 1 500\$
- Coup de cœur du public : 1 000\$
- Prix Télé-Québec
- Prix Vue sur l'Relève
- Prix École nationale de la chanson

Liste des prix sujette à changement sans préavis.

RÈGLEMENTS

1. Être inscrit.e à un ou des cours d'un programme d'étude d'un collège membre du RIASQ.
2. Être considéré.e comme artiste amateur, c'est-à-dire de ne pas répondre à la définition du statut de l'artiste.
3. Présenter un numéro issu d'une initiative étudiante d'une durée maximale de 10 minutes.
4. L'usage de la langue française ou d'une langue parlée par l'une des 11 nations autochtones présentes dans la province de Québec est obligatoire, incluant les bandes sonores, le nom de la création (chanson, pièce de théâtre ou autre) ainsi que le nom du groupe. Lorsqu'un numéro en langue autochtone est proposé, le participant devra fournir une traduction du texte ou un résumé complet en français à l'organisation de la finale locale du concours.
5. Le sujet et/ou la forme d'un numéro doivent correspondre aux valeurs et principes éducatifs véhiculés par le collège dans le cadre des numéros des finales locales.
6. Prendre connaissance du règlement complet de Cégeps en spectacle.

Parles-en à ton ou ta responsable
des activités socioculturelles de ton collège!

MERCI À NOS PARTENAIRES



QUÉBECOR

UQÀM

Québec

CRITÈRES

Originalité / 30

- Capacité de surprendre le spectateur
- Capacité de personnaliser le numéro présenté

Présence sur scène / 30

- Aisance dans l'utilisation de l'espace scénique
- Rapport avec le public
- Magnétisme

Talent / 40

- Maîtrise de l'ensemble des éléments d'un art

RÈGLEMENT COMPLET ET DÉTAILS JUSTE ICI



SUIVEZ-NOUS!

Chaque fois qu'une personne s'abonne à nos réseaux sociaux, c'est une belle petite tape dans le dos pour le RIASQ et une immense dose de motivation qui nous donne envie de continuer à produire des événements grandioses.

Merci de votre soutien!